

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Version n °: 4

Révision: 15.08.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit:** RENOLIT EXOFOL Professional Cleaner

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

· **Emploi de la substance / de la préparation:**

Produits de lavage et détergents (y compris produits à base de solvant). Utilisation comme détergent sans dissoudre des surfaces en PVC dur, en PVC film laminé, en acrylate, en imitation bois, aussi imprimées ou marquées à chaud, aussi à l'assemblage de profilés de matières plastiques et de matières plastiques en général.

· **Utilisations déconseillées:**

Autres

Réservé aux utilisateurs professionnels!

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· **Producteur/fournisseur:**

RENOLIT SE

Horchheimer Strasse 50

D-67547 Worms

Germany

Tel: +49 6241 303 0

Fax: +49 6241 303 18 1139

Email: exterior@renolit.com

· **Service chargé des renseignements:**

Tel: +49 6241 303 0

Fax: +49 6241 303 18 1139

Email: reg.affairs@renolit.com

Web: www.renolit.com

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence: ORFILA (INRS) Tel.: +33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Version n °: 4

Révision: 15.08.2017

Nom du produit: RENOLIT EXOFOL Professional Cleaner

(suite de la page 1)

Pictogrammes de danger


GHS02 GHS07 GHS08 GHS09

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycloalcanes, <5% n-hexane

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Indications complémentaires:

Étiquetage du contenu selon le Règlement (CE) n° 648/2004:

Contenant 30% et plus de hydrocarbures aliphatiques.

Agent antistatique.

2.3 Autres dangers

Risque de suffocation après l'ingestion.

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable / explosif.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Non déterminé.

· **vPvB:** Non déterminé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
Composants dangereux:

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Version n °: 4

Révision: 15.08.2017

Nom du produit: RENOLIT EXOFOL Professional Cleaner

(suite de la page 2)		
Numéro CE: 921-024-6 Reg.nr.: 01-2119475514-35-XXXX	hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycloalcanes, <5% n-hexane Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	95 - < 100%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Numéro index: 603-117-00-0 Reg.nr.: 01-2119457558-25-XXXX	propane-2-ol Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	1 - < 5%
CAS: 71786-60-2 EINECS: 276-014-8 Reg.nr.: 01-2119957489-17-XXXX	éthanol, imino-2,2' bis-, dérivés N-alkylesen C12-18 Skin Corr. 1C, H314; Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=10); Acute Tox. 4, H302	< 0,1%

· **Indications complémentaires:**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des premiers secours**

· **Remarques générales:**

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

· **Après inhalation:** Veiller à l'apport d'air frais.

· **Après contact avec la peau:**

Laver immédiatement à l'eau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· **Après contact avec les yeux:**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Recourir à un traitement médical.

· **Après ingestion:**

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

NE PAS faire vomir.

Consulter immédiatement un médecin.

Ne rien faire ingurgiter en cas de perte de conscience ou de convulsions. Appeler immédiatement un médecin. Attention en cas de vomissement: risque d'aspiration!

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Migraine

Vertiges

· **Risques** Dommages indirects au système nerveux périphérique sont possibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Le cas échéant, administrer de l'oxygène.

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Version n °: 4

Révision: 15.08.2017

Nom du produit: RENOLIT EXOFOL Professional Cleaner

(suite de la page 3)

CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· **Autres indications**

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à une aération suffisante.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Assurer une aération suffisante.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Éviter la formation d'aérosols.

· **Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir à l'abri de la chaleur.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Stocker dans un endroit frais.

Ne conserver que dans l'emballage d'origine.

· **Indications concernant le stockage commun:**

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Ne pas stocker avec les aliments.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Version n °: 4

Révision: 15.08.2017

Nom du produit: RENOLIT EXOFOL Professional Cleaner

(suite de la page 4)

Stocker au frais et au sec dans des emballages bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

VME (France) Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm

· DNEL

hydrocarbures C6-C7, n-alcane, iso-alcane, cycloalcane, <5% n-hexane

Oral	DNEL(long/systemic)	699 mg/kg bw/day (Consumer)
Dermique	DNEL(long/systemic)	699 mg/kg bw/day (Consumer) 773 mg/kg bw/day (Workers (Industrial/Professional))
Inhalatoire	DNEL(long/systemic)	608 mg/m ³ (Consumer) 2035 mg/m ³ (Workers (Industrial/Professional))

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

Oral	DNEL(long/systemic)	26 mg/kg bw/day (Consumer)
Dermique	DNEL(long/systemic)	319 mg/kg bw/day (Consumer) 888 mg/kg bw/day (Workers (Industrial/Professional))
Inhalatoire	DNEL(long/systemic)	89 mg/m ³ (Consumer) 500 mg/m ³ (Workers (Industrial/Professional))

CAS: 71786-60-2 éthanol, imino-2,2' bis-, dérivés N-alkylese C12-18

Oral	DNEL(long/systemic)	0,214 mg/kg bw/day (Consumer)
Dermique	DNEL(long/systemic)	0,214 mg/kg bw/day (Consumer) 0,3 mg/kg bw/day (Workers (Industrial/Professional))
Inhalatoire	DNEL(long/systemic)	0,745 mg/m ³ (Consumer) 2,112 mg/m ³ (Workers (Industrial/Professional))

· PNEC

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

PNEC(aqua)	140,9 mg/L (freshwater) 140,9 mg/L (marine water)
PNEC(STP)	2251 mg/L (sewage treatment plant)
PNEC(sédiment)	552 mg/kg sedi. dw (freshwater) 552 mg/kg sedi. dw (marine water)
PNEC(soil)	28 mg/kg soil dw (soil)

CAS: 71786-60-2 éthanol, imino-2,2' bis-, dérivés N-alkylese C12-18

PNEC(aqua)	0,000183 mg/L (freshwater) 0,000018 mg/L (marine water) 0,001 mg/L (intermittent release)
PNEC(STP)	2,2 mg/L (sewage treatment plant)
PNEC(sédiment)	1,692 mg/kg sedi. dw (freshwater) 0,169 mg/kg sedi. dw (marine water)

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Version n °: 4

Révision: 15.08.2017

Nom du produit: RENOLIT EXOFOL Professional Cleaner

(suite de la page 5)

PNEC(soil)	5 mg/kg soil dw (soil)
------------	------------------------

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Equipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

DIN EN 141

· Protection des mains:



Gants de protection

Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

DIN EN 374

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· Aspect:

Forme:

Liquide

Couleur:

Incolore

· Odeur:

De type pétrolier

· Seuil olfactif:

Non déterminé.

· valeur du pH:

Non déterminé.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Version n °: 4

Révision: 15.08.2017

Nom du produit: RENOLIT EXOFOL Professional Cleaner

(suite de la page 6)

· Changement d'état	
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	76 °C
· Point d'éclair	-1 °C
· Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
· Température d'inflammation:	245 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Température d'auto-inflammabilité:	Non déterminé.
· Propriétés explosives:	Explosif
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	0,7 Vol %
Supérieure:	15 Vol %
· Propriétés comburantes	Non
· Pression de vapeur à 20 °C:	100 hPa
· Densité à 20 °C:	0,805 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Aisément soluble
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
71786-60-2	éthanol, imino-2,2' bis-, dérivés N-alkylesen C12-18
	0,7 logPow @ 25 °C (OECD Guideline 123)
· Viscosité:	
Dynamique à 20 °C:	0,432 mPas
Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
VOC (CE)	98,1 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Risque d'inflammation.
- **10.2 Stabilité chimique** Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
- **10.4 Conditions à éviter** Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **10.5 Matières incompatibles:** Agents oxydants.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
En cas d'incendie, risque de dégagement de: Produits de pyrolyse, toxique.

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Version n °: 4

Révision: 15.08.2017

Nom du produit: RENOLIT EXOFOL Professional Cleaner

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycloalcanes, <5% n-hexane

Oral	LD50	> 5840 mg/kg (rat) Read-across
Dermique	LD50	> 2800 - 3100 mg/kg (rat) Read-across
Inhalatoire	LC50 (4h)	> 25,2 mg/L (rat)

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

Oral	LD50	5840 mg/kg (rat) (OECD Guideline 401)
Inhalatoire	LC50 (4h)	> 10000 ppmV (rat) (OECD Guideline 403, inhalation:vapour)

CAS: 71786-60-2 éthanol, imino-2,2' bis-, dérivés N-alkylesen C12-18

Oral	LD50	1300 mg/kg (rat) (OECD Guideline 425)
------	------	---------------------------------------

Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycloalcanes, <5% n-hexane

EC50 (statique)	0,23 mg/L (Daphnia) (OECD Guideline 211, Daphnia magna) 21d Read-across
NOEL (72h) (statique)	3 mg/L (Algae) (OECD Guideline 201, Pseudokirchneriella subcapitata)

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Version n °: 4

Révision: 15.08.2017

Nom du produit: RENOLIT EXOFOL Professional Cleaner

(suite de la page 8)

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

LC50 (96h) (dynamique)	9640 mg/L (Fish) (OECD Guideline 203, Pimephales promelas)
EC50 (24h) (statique)	> 10000 mg/L (Daphnia) (OECD Guideline 202, Daphnia magna) nominal

CAS: 71786-60-2 éthanol, imino-2,2' bis-, dérivés N-alkylessen C12-18

LC50 (96h)	0,28 mg/L (Fish) (OECD Guideline 203, Danio rerio) semi-static nominal
EC50 (48h) (statique)	0,84 mg/L (Daphnia) (OECD Guideline 202, Daphnia magna) nominal
EC50 (3h) (statique)	49 mg/L (Bacteria) (OECD Guideline 209, activated sludge) nominal
EC50 (72h) (statique)	0,107 mg/L (Algae) (OECD Guideline 201, Pseudokirchneriella subcapitata) nominal
NOEC (21d)	0,32 mg/L (Daphnia) (OECD Guideline 211, Daphnia magna) semi-static nominal

12.2 Persistance et dégradabilité

	hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycloalcanes, <5% n-hexane	98 % (28d, OECD Guideline 301 F)
67-63-0	propane-2-ol	53 % (5d, EU Method C.5)
71786-60-2	éthanol, imino-2,2' bis-, dérivés N-alkylessen C12-18	75 % (28d, Read-across, OECD Guideline 301 F)

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

En cas d'infiltration dans le sol, le produit est mobile et peut souiller la nappe phréatique.

Autres indications écologiques:
Indications générales:

L'agent/les agents de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(s) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

· **12.5 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets
Recommandation:

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Code déchet:

Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'origine et le procès.

Code des déchets produit:

070104* - autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

Code des déchets matériaux d'essuyage:

150202* - absorbants, matériaux filtrants, chiffons d'essuyage et vêtements de protection

Code des déchets d'emballage:

150110* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Version n °: 4

Révision: 15.08.2017

Nom du produit: RENOLIT EXOFOL Professional Cleaner

(suite de la page 9)

tels résidus

- **Emballages non nettoyés**

- **Recommandation:**

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU**

- **ADR/RID/ADN, IMDG, IATA** UN3295

- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

- **ADR/RID/ADN** 3295 HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A., DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

- **IMDG** HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S. ((1-methyl-1,2-ethanediyl)bis[oxy(methyl-2,1-ethanediyl)] diacrylate), MARINE POLLUTANT

- **IATA** HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S.

- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

- **ADR/RID/ADN, IMDG**



- **Classe** 3 Liquides inflammables.

- **Étiquette** 3

- **IATA**



- **Class** 3 Liquides inflammables.

- **Label** 3

- **14.4 Groupe d'emballage**

- **ADR/RID/ADN, IMDG, IATA** II

- **14.5 Dangers pour l'environnement:**

- **Polluant marin:** Signe conventionnel (poisson et arbre)

- **Marquage spécial (ADR/RID/ADN):** Signe conventionnel (poisson et arbre)

- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Liquides inflammables.

- **Indice Kemler:** 33

- **No EMS:** F-E,S-D

- **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:**

Non applicable.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Version n °: 4

Révision: 15.08.2017

Nom du produit: RENOLIT EXOFOL Professional Cleaner

(suite de la page 10)

· **"Règlement type" de l'ONU:** UN 3295 HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A.,
3, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO**
E2 Danger pour l'environnement aquatique
P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t**
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Acronymes et abréviations:**
REACH: Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
MARPOL: (from Marine Pollutant) International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
IBC Code: International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
UN: United Nations (also UNO: United Nations Organization)
NOEC: No Observed Effect Concentration
OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques
ASTM: American Society for Testing and Materials
WAF: Water Accommodated Fraction
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

(suite page 12)



Rely on it.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Version n °: 4

Révision: 15.08.2017

Nom du produit: RENOLIT EXOFOL Professional Cleaner

(suite de la page 11)

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

· * **Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR